

Adresse de la société populaire de Laforce, district de Bergerac (Dordogne), qui félicite la Convention, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Laforce, district de Bergerac (Dordogne), qui félicite la Convention, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 503;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14468\\_t1\\_0503\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14468_t1_0503_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

blicaine, nous y adhérons de cœur et d'esprit; oui, nous reconnoissons l'Être Suprême, nous reconnoissons sa justice, la protection visible qu'il accorde à notre sainte insurrection par l'esprit de sagesse qu'il a soufflé sur vous, par la punition des traîtres, qu'il a abandonné à leur aveuglement funeste et à leur rage impuissante, tout nous prouve l'existence de cet Être Suprême sa justice et sa bienfaisance. C'est à son bras tutélaire que nous devons la conservation de deux de nos plus dignes représentants qu'il a sauvés des poignards des agens de l'infâme Angleterre, grâces lui en soient à jamais rendus.

L'immoralité des scélérats vouloit nous avilir à la condition des brutes; ils auroient voulu nous persuader ce qu'ils s'efforcoient en vain de se persuader à eux-mêmes, pour nous engager à entrer avec tranquillité dans leurs projets criminels, en nous insinuant l'anéantissement total de notre être, mais ils se trompoient: jamais, non jamais, nous n'eussions donné dans un piège aussi absurde et aussi stupide.

Nous nous joignons donc à tous nos frères de la République pour vous rendre des actions des grâces pour votre immortel décret; nous nous félicitons de vos infatigables travaux; nous en jouirons et nous serons heureux en dépit de nos ennemis et nous vous sommons, au nom du bien public, de rester à votre poste jusqu'au parfait affermissement de la République et jusqu'à l'anéantissement total des tyrans et de leurs partisans.

Nous sommes avec reconnoissance, soumission, salut et fraternité, Citoyens représentans ».

REAULT (*secrét.*), RAVEL (*secrét.*), DEBLINDE (*secrét. adj'*), SAINCANTIN (*présid.*), COUPRANT (*secrét.*).

## 12

La société populaire de Laforce, district de Bergerac, département de la Dordogne, félicite la Convention nationale sur le courage et l'énergie avec lesquels elle a déjoué les complots tramés contre la liberté et l'égalité, applaudit à ses sublimes travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait dicté aux tyrans les conditions de la paix. Elle demande que l'instruction publique soit promptement organisée. « Nous sommes, dit-elle, de bons cultivateurs, presque tous privés de la connoissance de la lecture et de l'écriture; mais nous désirons que nos enfans apprennent à connoître leurs droits et leurs devoirs ». Elle ajoute que, par les soins du représentant du peuple Lakanal, le fanatisme a disparu de ce département, et qu'on n'y reconnoît plus d'autres fêtes que celles des décades.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Laforce, 10 flor. II] (2).

« Nous te rendons grâce, admirable convention Nationale, courageuse Montagne, d'avoir déjoué

tant de Complots tramés contre la liberté et l'égalité du peuple français, d'avoir surveillé avec une attention si remarquable tous ceux qui voulaient nous remettre sous le joug d'un nouveau tyran.

Nous te pressons de toutes nos forces, amie du Peuple, de rester à ton poste jusqu'à ce qu'une paix, selon que tu la jugeras convenable au repos et à l'interêt de la Nation que tu representes et dont tu deffends si bien les droits, aura prouvé à nos ennemis, de tous les genres et de tous les païs, que les français républicains ne veulent recevoir de loix que de leurs representants et que c'est en vain que les despotes, couronnés par des esclaves, voudraient leur en dicter.

Pénétrés d'une éternelle reconnaissance pour les décrets salutaires que tu as rendus pour sauver la République et faire reconnaître les droits imprescriptibles de l'homme, nous t'invitions de l'accroître, s'il est possible, par celui de l'instruction publique, aussitôt que tes moments précieux te le permettront. Car nous sommes tous de bons campagnards, cultivateurs-sans-culottes, presque tous privés de la connoissance si nécessaire, de la lecture et de l'écriture; mais qui désirons que nos enfans apprennent à connoître les devoirs qu'ils ont à remplir envers la Patrie et leurs droits; et qu'ils soient exempts des préjugés et du fanatisme dont le défunt clergé avait empoisonné une bonne partie des français.

Nous sommes degagés, graces à toi et à la kanal (sic), représentant du peuple dans le département, de ce venin pestilentiel. Les décades sont nos seules fêtes. Nous ne voulons plus reconnaître d'autre jour de repos que ceux que tu as désignés.

Après t'avoir félicité sur tes travaux immortels, permets que nous nous félicitons à notre tour, ou pour mieux dire tout le département, sur le choix des membres qu'il t'a envoyé. Nous voyons avec plaisir qu'ils sont dans la bonne voie; car tu ne t'est plainte encore d'aucun d'eux; et nous sommes assurés qu'ils soutiendront toujours la bonne cause. Aussi les bénissons nous chaque jour ainsi qu'à la Montagne.

Quoique notre société soit organisée depuis quatre ans, et que, sans en tirer vanité, nous ayons toujours marché sur les bons principes, nous n'avons été affiliés qu'aux sociétés de Périgueux, Bergerac et St Foy; mais nous nous reprochons de n'avoir pas demandé en même tems, l'affiliation des jacobins de Paris. Comme il vaut mieux tard que jamais, nous la demandons aujourd'hui et puisque vous êtes tous membres de cette société permettez nous de vous prier d'appuyer notre demande. Nous vous jurons, foi de républicains, que vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir. »

RECLUS, GAUTIER, BONNET, BERBESSON, BINARD l'ainé, DEPEY, VEDEY, BEULAYGUE, VILLAULT, ROCHERY, BAYARD, GUEYLARD, BOUSSARY, GRENIER, autre BONNET, DUCLAUZEL, autre BONNET, NOUVEL, DEJEAN (*présid.*), autre DEJEAN, LAVAUD (*secrét.*), LACOSTE (*secrét.*) [et 7 signatures illisibles].

(1) P.V., XXXIX, 193. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>); Mon., XX, 713.

(2) DXXXVIII, doss. 2, XVII.